



Règlement concours photo Facebook portes ouvertes 13/09/25

Article 1

Ce concours est organisé par : Brainbox srl • Rue Gorimont 1 ,5590 Achêne • info@brainbox.be

La réalisation du concours, y compris la collecte et le traitement des données permettant son organisation, est totalement géré par Brainbox. Toutes demandes d'informations ou plaintes peuvent être adressées à Brainbox par mail à info@brainbox.be

Il peut être suivi sur la page Facebook de Brainbox : <https://www.facebook.com/brainboxdoityourself>

Article 2

Le formulaire d'inscription aux portes ouvertes pour participer au concours est disponible sur le site Internet brainbox.be, « conseils futés/blog » <https://brainbox.be/blog/demo-day-et-concours-brainbox-13-septembre-2025/>.

Article 3

Le concours est réservé exclusivement aux candidats domiciliés en Belgique, ayant une adresse e-mail personnelle, majeurs et capables en date de la participation, à l'exclusion des personnes ayant participé à l'organisation du concours, des membres de leur famille jusqu'au troisième degré et de tous les membres du personnel de Brainbox srl

Une seule participation par ménage est autorisée (personnes domiciliées à la même adresse).

Les participants doivent à tout moment être en mesure de prouver leur identité et leur âge de manière à ce que l'organisateur puisse exercer un contrôle et prendre des sanctions en cas d'abus. Le participant sera dans ce cas exclu de participation au concours.

La participation au présent concours implique l'acceptation inconditionnelle du règlement dans son intégralité, règlement qui, par voie de conséquence, a valeur de contrat entre vous et l'organisateur.

Article 4

Le concours débute sur Facebook le 13 septembre 2025 à 9h00 et se termine le 30/09/25 à 16h00 (heure belge).

Seules les photos prises dans notre showroom le jour du Demo Day entre 9h et 17h seront acceptées pour le concours. La participation au concours est gratuite.

Article 5

Chaque formulaire de participation devra être complètement et correctement rempli pendant le Demo Day du 13 septembre 2025 (formulaire avec code QR). Il devra ainsi comporter les coordonnées exactes du participant (nom, prénom, adresse postale, téléphone, Email, pseudo Facebook). Toute information inexacte ou incomplète entraînera l'élimination du bulletin et donc du concours.

Article 6

Le concours se déroule comme suit :

- prendre une photo sur le photomaton présent dans le showroom Brainbox le 13/09/25 avec le(s) panneau(x) picto(s) de leur choix,
- demander à la recevoir par mail sur le photomaton (elle peut également être imprimée sur place pour vous)
- remplir le formulaire de participation (code QR dans notre showroom)
- accepter que leur photo soit utilisée sur les réseaux sociaux de Brainbox pour communiquer sur les résultats du concours et dans notre album
- mettre leur photo sur leur compte Facebook (en taguant Brainbox : @brainbox dans le texte de votre publication – et publication à mettre en « public »), aimer la page Brainbox et aimer leur photo dans l'album
- le 30/09/2025 à 16h00 : envoyer votre publication en message privé à Brainbox pour le calcul des « LIKE »

Seules les photos ayant obtenu l'autorisation d'être postées sur notre page Facebook entreront en ligne de compte pour participer au concours.

Les 4 personnes ayant obtenu le plus de « LIKE » durant la période du concours gagneront les remises ci-dessous sur l'achat de leurs futures installations Brainbox. Une seule remise peut être obtenue par personne par système. Seuls les LIKE réels, non générés par des robots et autres systèmes gratuits ou payants de réception de LIKE, seront pris en compte. Toute personne ayant recouru à ces systèmes sera exclue du concours.

À compter du 30/09/2025 à 16h00, l'album sera mis en mode privé et nous détermineront les gagnants qui auront envoyé leur publication en message privé le 15/10/25 à 16h00 maximum. Seules les personnes ayant correctement appliqué la procédure seront prises en compte. L'album ne sera alors plus accessible au public jusqu'à la publication du nom des vainqueurs.



Les gains du concours Brainbox consistent en :

- des remises sur les futures installations achetées chez Brainbox pour les 4 gagnants
- des cadeaux pour les participants non gagnants

Ces remises et cadeaux sont personnels, incessibles, non susceptibles d'échange ou de remboursement en espèces et ne peuvent être cumulés à des offres promotionnelles.

Ces remises et cadeaux pourront être obtenus pour toute nouvelle commande signée avant le 10/01/2026. Passé ce délai, les gains seront perdus.

Remises :

Installation électricité et/ou Sanitaire

Remise de 100 € HTVA sur votre commande de 1.500 à 3.500 € HTVA

Remise de 200 € HTVA sur votre commande de 3.501 à 7.000 € HTVA

Remise de 300 € HTVA sur votre commande à partir de 7.001 € HTVA

Installation ventilation

Type C : remise de 100 € HTVA pour toute commande > 3.000 € HTVA

Type D : remise de 250 € HTVA pour toute commande > 7.000 € HTVA

Installation chauffage

Chaudière : remise de 200 € HTVA

Pompe à chaleur avec chauffage sol : remise de 400 € HTVA

Les autres participants non gagnants recevront un cadeau à l'achat de leurs futures installations Brainbox.

Cadeaux :

- pour toute commande de 1.500 à 3.500 € : Un trolley Stanley
- pour toute commande de 3.501 à 7.000 € : Un trolley Stanley + set de tournevis + niveau 1m
- pour toute commande de 7.001 à 10.000 € : Un trolley Stanley + set de tournevis + niveau 1m + set pinces électricité
- pour toute commande de 10.001 à 15.000 € : visseuse Makita avec embout
- pour toute commande de 15.001 à 20.000 € : disqueuse Makita sur accu
- pour toute commande de plus de 20.000 € : combo visseuse et marteau perforateur

Le prix offert ne pourra donner lieu à aucune forme de contestation du vainqueur. Le vainqueur ne pourra pas demander la contre-valeur en argent et le prix ne pourra ni être remplacé ni échangé, quelles que soient les raisons possibles.

Article 7

Dans le cas où il y aurait plusieurs gagnants ex æquo, un tirage au sort parmi ces gagnants sera effectué par un huissier. S'il s'agit des premiers gagnants, ceux-ci seront considérés comme gagnants chacun mais pour totaliser un maximum de 4 gagnants maximum.

Article 8

Les gagnants du concours seront avertis par email pour le 15/10/25 maximum.

Les résultats avec le nom des participants seront également publiés sur le site brainbox.be, rubrique Conseils futés/blog et sur la page Facebook de Brainbox, dans le mois qui suit la fin du concours.

En cas de changement de ses données de contact pendant le concours ou plus tard, les participants devront en informer les organisateurs sans délai et ce, uniquement par e-mail.

Article 9

Les 4 participants qui l'emporteront autoriseront l'organisateur à publier leur photo sans que cette publication ne puisse générer quelque droit ou donner droit à des dommages et intérêts ou à une indemnisation, à l'exception du prix attribué.

Cette photo sera à nouveau postée sur la page Facebook de Brainbox - www.facebook.com/brainboxdoityourself - à la publication du nom des 4 vainqueurs.



Article 10

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, le participant autorise Brainbox à utiliser ses données personnelles communiquées en vue d'organiser le « concours Photos Facebook Brainbox » et de rendre public les gagnants. Ces données seront également utilisées afin d'informer les participants des activités de Brainbox par la suite.

Les participants acceptent de se prêter à des opérations promotionnelles diverses, notamment par des interviews, des prises de vues et des citations de leur nom à publier notamment sur Internet.

La loi du 8 décembre 1992 donne un droit d'accès et de correction à l'égard des données personnelles communiquées. Les participants et gagnants ont également le droit à tout moment de s'opposer à l'utilisation des données à des fins de direct marketing. A cette fin, veuillez prendre contact avec info@brainbox.be.

Article 11

Le participant au concours cède gratuitement à l'organisateur les droits de diffusion, reproduction, représentation et adaptation de la photo à toutes fins. Cette autorisation sera valable dans le monde entier, à compter de l'envoi et pour une durée de cinq (5) ans.

En s'inscrivant au concours, le participant s'engage à ce que le contenu de sa(ses) réalisation(s) déposé(s) sur le site respecte la législation en vigueur. La photo doit notamment être conforme aux règles suivantes :

- respecter l'ordre public et ne pas être contraire aux bonnes mœurs ;
- respecter la propriété intellectuelle de tiers ;
- ne pas porter atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
- ne pas avoir de contenu dénigrant ou insultant ;
- ne pas violer la sécurité ou l'intégrité d'un État ou d'un territoire ;
- ne pas inciter à la discrimination, sur la base du sexe, de la religion, de la nationalité, de l'invalidité, de l'orientation sexuelle, de l'âge ou des opinions publiques ;
- ne pas inciter à des actes criminels, à la haine, à la violence, au suicide ou au racisme ;
- ne pas inciter à commettre un crime, un délit ou un acte terroriste ;
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive.

Article 12

Brainbox se réserve le droit de modifier l'action, un point du règlement ou son mode de déroulement si des circonstances imprévues ou des situations indépendantes de sa volonté le justifiaient.

Article 13

La participation au présent concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages, directs ou indirects, matériels ou moraux, en cas d'annulation du concours, d'indisponibilité temporaire ou définitive, de déroulement différent des règles annoncées ou, en général, d'impossibilité temporaire ou définitive de participer au concours.

Des modifications à ce règlement pourront être publiées pendant le concours sur le site www.brainbox.be. Le participant est donc invité à consulter régulièrement le règlement de ce concours.

Les éventuelles modifications seront considérées comme faisant partie intégrante du règlement actuel, tout comme les textes renvoyant au jeu et publiés dans les fiches d'information ou d'autres publications de l'organisateur.

Article 14

En cas de cessation de l'activité de la société offrant les prix avant la livraison de celui-ci, Brainbox se réserve le droit d'annuler le concours ou d'en modifier le prix. En pareil cas, Brainbox se trouve dégagé de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du gagnant.

L'organisateur a tout mis en œuvre pour que ce concours puisse se dérouler sans problème, tant techniquement qu'administrativement. Au cas où un problème de quelque nature que ce soit se produirait malgré tout, le participant déchargera l'organisation de toute responsabilité et renoncera à toute forme de dommages et intérêts. Aucune action en réparation à l'encontre de l'organisateur, des sponsors et des collaborateurs ne sera possible en ce qui concerne la participation à et l'exécution de ce concours de même que toutes les conséquences en découlant.

L'organisateur exercera un contrôle sur le déroulement correct du concours, la stricte application du règlement, la désignation des vainqueurs, l'attribution du prix et son envoi ou sa remise. L'organisateur aura l'autorité définitive dans tous les cas de contestation.



**J'INSTALLE
MOI-MÊME,
J'ÉCONOMISE
FACILEMENT
JUSQU'À 50%
EN TOUTE SÉCURITÉ**



Électricité / domotique

Ventilation

Sanitaire

Chauffage

BRAINBOX.BE

Il pourra, en cas de force majeure ou pour garantir le bon déroulement du concours, prendre toutes les décisions qui, temporairement ou non, écourteront, différeront, modifieront, reporteront, élargiront ou annuleront ce concours ou une partie de celui-ci.

L'organisation pourra, pour les mêmes raisons, apporter des ajouts au présent règlement ; ceux-ci en feront alors partie intégrante et seront publiés sur le site internet de Brainbox – brainbox.be

Article 15

Le présent règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande écrite. Il est également publié sur le site internet brainbox.be, où il peut être consulté, téléchargé et imprimé pendant toute la durée du concours.

Les participants peuvent adresser leurs plaintes par écrit à BRAINBOX srl, Rue de Gorimont 1 à 5590 ACHENE – Belgique
Les plaintes peuvent également être communiquées par e-mail à info@brainbox.be

Article 16

Le concours est soumis au droit belge. En cas de contestation, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur seront compétents.

Fait à Namur, le 25 août 2025

Brainbox srl

Rue de Gorimont 1
B-5590 ACHENE (Zoning)

Tel. +32 83 67 78 40

info@brainbox.be

brainbox.be

SUIVEZ-NOUS SUR

 Brainbox Do-It-Yourself
 Brainbox

